

Déclaration des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

(01/01/2023)



Définition

On entend par « principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » les principaux impacts négatifs que peut avoir un investissement sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les pots de vin.

Résumé

Fédérale Assurance, en tant qu'acteur de la finance responsable, déclare « prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ». Conformément à l'article 4 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR – Règlement [UE] 2019/2088), le présent document reprend la déclaration sur les politiques de diligence raisonnable de Fédérale Assurance concernant les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les informations contenues dans cette déclaration seront mises à jour périodiquement et incluront des données plus précises dès qu'elles seront disponibles.

La présente déclaration porte sur la période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification des PAI

L'identification des PAI se fait à l'aide des indicateurs standardisés d'incidence négative sur la durabilité conduisant aux incidences négatives les plus importantes sur les facteurs de durabilité ESG. Il s'agit plus précisément des dix-huit indicateurs issus des normes techniques réglementaires SFDR (RTS, Annexe 1, Tableau 1). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des indicateurs, par classe d'actif dans laquelle les investissements sont réalisés et par catégorie ESG. La liste des indicateurs est susceptible d'être modifiée à l'avenir.

Investissements dans des sociétés

E	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Empreinte carbone Intensité de GES Combustibles fossiles Énergie non-renouvelable Intensité de consommation d'énergie Activités nuisibles à la biodiversité Rejets dans l'eau Ratio de déchets dangereux et radioactifs	S	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Mixité au sein des organes de gouvernance Armes controversées
----------	---	----------	--

Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

E	Intensité de GES	S	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
----------	------------------	----------	---

Investissements dans des actifs immobiliers

E	Combustibles fossiles Inefficacité sur le plan énergétique
----------	---

* Ce tableau ne reflète pas l'ordre d'importance attribué au PAI.

Instrument de mesure

a. Fédérale Assurance collabore avec Sustainalytics

Fédérale Assurance travaille en collaboration avec Sustainalytics, un cabinet de recherche indépendant spécialisé dans les données ESG. Sustainalytics fournit l'expertise nécessaire en matière d'analyse ESG et attribue également un score ESG aux entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance détient des investissements dans son portefeuille.

Pour mesurer la performance des entreprises dans lesquelles les investissements ont eu lieu, Sustainalytics utilise son propre référentiel de notation par lequel une classification est établie sur base de différents facteurs de durabilité. Les critères d'évaluation de ces facteurs sont adaptés en fonction de la matérialité par secteur, de la mesurabilité et de la qualité des données. Les entreprises dont la note ESG est supérieure à 40, ce qui correspond à une note de risque ESG « sévère », sont exclues en tant qu'investissement.

Ce référentiel prévoit des critères liés à l'environnement, aux questions sociales et de gouvernance, y compris les droits de l'homme et les droits du travail ainsi que la lutte contre la corruption.

b. Fédérale Assurance tire ses informations de sources fiables

Pour analyser les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, Fédérale Assurance utilise également des informations provenant de sources publiques jugées fiables. Pour certains actifs (par exemple, actifs non cotés, immeubles), les données disponibles peuvent être insuffisantes ou la qualité des données peut être trop limitée. Fédérale Assurance s'attend à ce que la collecte de données s'améliore dans les années à venir.

c. Fédérale Assurance veille à respecter les normes internationales

Fédérale Assurance tient compte des principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies pour ses décisions d'investissement. Le Pacte mondial des Nations Unies encourage les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies formule des principes dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, des normes environnementales et de la lutte contre la corruption.

Le cas échéant, Fédérale Assurance n'investira pas dans des entreprises qui ne se conforment pas au Pacte mondial des Nations Unies.

Plan d'action de Fédérale Assurance pour réduire les PAI de ses investissements

Fédérale Assurance souhaite réduire à long terme les incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité. Dans ce but, Fédérale Assurance compte agir principalement sur deux niveaux. D'une part, Fédérale Assurance effectuera un screening préventif des entreprises dans lesquelles l'argent pourrait être investi. Cela se traduit par une exclusion des entreprises qui sont exposées à des activités nuisibles sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance. Fédérale Assurance n'investit pas non plus dans des entreprises avec un score ESG qualifié de 'risque sévère'. D'autre part, lorsqu'assez de données seront disponibles, Fédérale Assurance effectuera un screening en cours d'investissement. Si les résultats de l'analyse démontrent une hausse significative d'un indicateur, Fédérale Assurance prendra des mesures concrètes pour cesser de poursuivre le plus vite possible les investissements incriminés. (Une période de transition est toutefois prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement avant 2021).

Fédérale Assurance continuera de développer ses politiques d'identification et de hiérarchisation des PAI.

Politique d'engagement

Cette politique décrit l'approche de Fédérale Assurance en matière d'engagement avec les entreprises (cotées en bourse) et autres émetteurs dans lesquels elle détient des investissements dans le domaine de la durabilité.

Étant donné que Fédérale Assurance, en tant que petit acteur du marché, a uniquement des possibilités limitées pour exercer une influence significative sur la politique des entreprises (cotées en bourse) dans lesquelles elle investit et où sa participation n'est pas significative dans la plupart des cas, Fédérale Assurance n'intègre pas actuellement l'engagement actionnarial dans sa stratégie d'investissement. La règle générale est donc qu'il n'y a pas d'exercice du droit de vote, ni dans les sociétés cotées en bourse, ni dans les autres sociétés. Ce n'est uniquement que si Fédérale Assurance détient une part importante des actifs d'une entreprise (par rapport à la capitalisation boursière ou aux dettes financières) qu'il peut être dérogé à la règle générale.

Fédérale Assurance engage un dialogue (discussion) avec les entreprises non cotées en bourse sur la stratégie, les prestations financières et non financières, la gouvernance et l'impact social et environnemental. Cela se fait sans calendrier ni fréquence spécifique. Dans la mesure du possible, un alignement est recherché avec les autres actionnaires ou détenteurs d'obligations concernés. A noter que la gestion de la branche d'assurance 23 de Fédérale Assurance est confiée à des gestionnaires externes. Encore une fois, il n'existe actuellement aucune politique d'engagement et de vote spécifique.

La politique de participation et la politique de vote de Fédérale Assurance sont en cours d'élaboration et sont révisées chaque année.

Fédérale Assurance et ses conseillers financiers

Fédérale Assurance propose ses produits par l'intermédiaire de ses propres conseillers et de ses bureaux. Ils prennent en compte les risques en matière de durabilité et les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans leurs conseils en matière d'investissement et d'assurance. Ils suivent l'évolution de Fédérale Assurance en ce qui concerne ces éléments.